

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES
DIRECTION GENERALE

YG/MD

PARIS, le 9 FEVRIER 1961

N° 7 2 2 /201

DE : DIRECTION DE LA DEMOGRAPHIE ET DE L'EXPLOITATION
Travaux à Façon.

A : Direction Régionale de DIJON

O B J E T : Travail n° 308 - Exploitation Démographique du KONKOURE.

REFERENCES: Instruction n° 5101/201 du 4 Novembre 1959
" " complémentaire n° 5086/201 du 28 Novembre 1960.

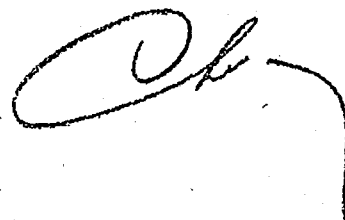
Comme suite à la vérification qui a rapproché les documents "fiches d'enquête" et les "listes" établies conformément à l'instruction complémentaire citée en référence, le code "situation matrimoniale" (col. 41) donné par l'annexe n° 5 page 60 de l'instruction de base n° 5101/201 du 4-11-1960 doit être complété comme suit, pour la col. 40 (nombre de femmes de polygames).

Les listes ont indiqué que la perforation 0 se rapporte plus particulièrement aux hommes mariés, et que le chiffre perforé dans la col. 41 donne le nombre de femmes : 1 pour 1 femme, 2 pour 2 femmes et plus ; la perforation X (11) intéresse les autres situations matrimoniales suivant le tableau ci-après.

Compte tenu de ces nouvelles indications qui auraient été très utiles lors du dépouillement de l'enquête, il vous est demandé de reprendre la production du tableau A1-10 comme indiqué par le modèle ci-joint.

Le tableau sera réalisé dans les meilleurs délais sans toutefois gêner les autres exploitations confiées à la Direction Régionale de Dijon.

Pour le Directeur Général de l'I.N.S.E.E.
Le Directeur de la Démographie et de l'Exploitation



col. 40	col. 41 situation ma- trimoniale	Observations
X (11)	1	Célibataire (H et F : 1 ou 2 col. 36)
"	2	Marié (F seulement : 2 col. 36)
"	3	Veuf (H et F : 1 ou 2 col. 36)
"	4	Divorcé (H et F : 1 ou 2 col. 36)
0	1	Homme marié à 1 femme (1 col. 36)
"	2	Polyganes : Homme marié à 2 femmes (1 col. 36)
"	3	" " 3 femmes (")
"	4	" " 4 femmes "
"	"	" " " "
"	"	" " " "
"	8	" " 8 femmes "
"	9 et +	Homme marié à 9 femmes et plus "

Résidents habituels de 14 ans et plus par sexe, groupe ethnique, groupe d'âge et situation matrimoniale

GROUPE ETHNIQUE	GROUPE D'AGE	Situation matrimoniale												
		Célibataires	SEXE MASCULIN					TOTAL sexe masculin	Célibataires	SEXE FEMININ				TOTAL sexe féminin
			Mariées à épouses							Veufs	Divorcés	N.D.	Mariées	
1	2	3	4	5 et +	TOTAL									
SOUSSOU	14													
	15 à 19													
	20 à 24		1 col. 36								1, col. 36			
	"		0 col. 40								0, col. 40			
	"		ventilé par									ventilé par		
	70 et +	1 col. 36, x (11) col. 40, 1 col. 41					1 col. 36 et 9 col. 40							
	N.D.	1 col. 36, x col. 41	2 col. 41	3 col. 41	4 col. 41	5 col. 41	1 à 9 col. 51	1 col. 36, x col. 40, 3, col. 41	1 col. 36, x col. 40, 4 col. 41	1 col. 36, x col. 40, x en autres col. 41	2 col. 36, x col. 40, 1 col. 41	2 col. 36, x col. 40, 2 col. 41	2 col. 36, x col. 40, 3 col. 41	2 col. 36, x col. 40, 4 col. 41
	TOTAL													
FOULAH		Cartes à utiliser :												
MANDE		Contrôles) Comme indiqué par l'instruction de base page 28												
COTIER		Totaux)												
FORET														
SENEGALAIS														
SOUDANAIS														
TERR. ETRAN.														
N.D.														

INSTRUCTIONS CHIFFREMENT P R O.

Villages Soussous les fiches P R O sont classées par village + dossier rouge

Hameau Foula les fiches P R O sont classées par hameau - dossier jaune

Situation de résidence présent 1 / absent 2

Pour les absents on chiffre seulement les paragraphes 1 et 2

(I) SITUATION INDIVIDUELLE si pas d'indication ethnique } demandez au
si pas d'indication Nbre femmes } Contrôleur
si pas d'indication Nbre enfants }

remarque sur connaissance du français : notation 3 exclust.1 et 2
notation 2 exclust.1

(2) : ARMEE : non ancien militaire = 0 et on ne remplit pas les autres cases de ce paragraphe

Activités : ancien militaire = 1 et on remplit toutes les autres cases

antérieures : classe mobilisation = on chiffre les 2 derniers chiffres de l'année 1918 = 1.8.

si pas d'indication chiffrer 99

temps passé sous les drapeaux : on chiffre en années 4 ans 7 mois = 4 on chiffre 0.4.

Si le temps est inférieur à 1 an on chiffre 0.0.

Si pas d'indication on chiffre 9.9.

Grade code sur la fiche de chiffrement

Si pas d'indication, on chiffre 9.

Spécialisation code sur la fiche de chiffrement

N.B. quelque fois l'agent enquêteur a noté dans ce paragraphe (2) les personnes actuellement sous les drapeaux - Comme c'est une activité présente autre qu'agricole, il faut chiffrer au paragraphe (1)

: Autres activités antérieures :

- N.B. 1°/ S'il n'y a pas d'activités antérieures on met 0.0. dans les 2 premières cases de la 1° ligne et on ne remplit pas les autres cases de ce paragraphe .
- 2°/ S'il y a des activités antérieures, on ne chiffre que les 2 dernières activités (et on commence de chiffrer sur la 1° ligne des cases) .
- : Spécialité utiliser le code profession .
- : Entreprise 10 cases pour chiffrer les 10 premières lettres du nom de l'entreprise --- Quand il s'agit d'un particulier, on écrit P A R T I C U L I E
- : dates approximatives Il doit y avoir 2 années : année d'embauche et année de fin de travail :
- : On chiffre les deux derniers chiffres de chaque année
- : S'il n'y a qu'une seule année d'indiquée, exemple 1951
- : on chiffre 5.1 . X.X.
- : Lieu d'embauche on chiffre le cercle ou le Territoire
- : (code regroupement) SOUAPITI se chiffre 30

Désire être embauché

Ceci ne concerne comme les paragraphes 3 et 4, que les présents qui ont pu être interrogés directement.

Le chiffre ment : 9 ne s'applique que lorsque, pour une personne présente, il n'y a pas d'indication dans ce paragraphe, ou quand il est précisé : ne sait pas ou sans opinion

à côté des cases OUI NON